

# LA REVALORISATION : TOUJOURS UNE URGENCE !

## SALAIRE CORRECT EXIGÉ !

La fin de l'année scolaire est marquée par bien des marronniers médiatiques (bac, vacances scolaires...), mais depuis quelques années il en est un qui s'est aussi régulièrement installé dans le paysage médiatique : celui de **la crise de recrutement**. Les concours font difficilement le plein, plusieurs milliers de postes étant perdus tous les ans car non pourvus. Dans l'académie de Versailles, le

mouvement intra-académique laisse chaque année **plusieurs centaines de postes non pourvus** (près de 600 après le mouvement intra 2018). Les causes sont connues : **les conditions d'entrée dans le métier sont difficiles** (effectifs par classe élevés notamment) et, quel que soit le point de vue adopté (comparaison dans le temps, avec les autres cadres, comparaison internationale), **les salaires des**

**personnels d'enseignement et d'éducation restent bien peu élevés**. En région parisienne, il faut aussi ajouter le poids du prix du logement qui pèse lourd dans le budget des personnels.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

- ✓ en 15 ans, du fait des mesures prises (gel du point d'indice, augmentation des cotisations retraites), les enseignants ont perdu **l'équivalent de 2 mois de salaire** ;
- ✓ le salaire net mensuel moyen d'un enseignant est inférieur de 9,8% à celui d'un cadre de la Fonction Publique et de **32,7% à celui d'un cadre du privé** ;
- ✓ le **salaire horaire réel des enseignants** (en prenant en compte la réalité du temps de travail, soit 42h53 selon une enquête de la DEPP) **est inférieur au salaire horaire moyen**.

**À niveau de qualification égal, les professeurs, CPE et PsyEN sont nettement moins payés que les autres cadres, publics ou privés.**



#SalaireCorrectExigé



Sources : [https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/statistiques/rapports\\_annuels/2017/Rapport\\_annuel\\_FP\\_2017.pdf](https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/statistiques/rapports_annuels/2017/Rapport_annuel_FP_2017.pdf)

## DES PREMIÈRES AVANCÉES SALARIALES OBTENUES PAR LE SNES-FSU MAIS BLOQUÉES PAR LE GOUVERNEMENT

### Le SNES-FSU agit pour les salaires

En 2016, après plusieurs mois de négociations dans lesquelles le SNES-FSU a pesé de tout son poids, l'accord PPCR a été signé par certaines organisations syndicales, dont le SNES et la FSU. **Le PPCR prévoit des avancées salariales et de carrière qui bénéficient à l'ensemble de la Profession** (hors-classe pour tous, mesures indiciaires, nouveaux échelons...).

Face à un Gouvernement qui a fait des fonctionnaires sa cible privilégiée, la FSU, fédération à laquelle appartient le SNES, a pris ses responsabilités. **Elle a été à l'initiative des mobilisations de l'année 2017-2018 dans un large cadre intersyndical, pesant ainsi sur l'agenda gouvernemental.**

### Austérité salariale assumée par le Gouvernement

Dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement d'Édouard Philippe remet en cause le PPCR et gèle son application pendant un an. Déterminé à aller toujours plus loin dans sa politique anti-fonctionnaire, Gérald Darmanin, ministre de l'Action Publique, annonce le **gel du point d'indice** ainsi que le **retour du jour de carence**, mesure vexatoire et stigmatisante. Dans le cadre du chantier CAP2022 (réforme systémique de la Fonction publique), le Gouvernement avance aussi ses pions pour développer la rémunération au mérite. Or, toutes les études le montrent, cette vieille lune sarkozyste n'est en rien un moyen de revaloriser nos salaires. Elle est surtout **un instrument de mise en concurrence des personnels qui dessert l'objectif de réalisation de l'intérêt général, pourtant au cœur de nos missions d'agents de la Fonction publique.**

## LA REVALORISATION N'EST PAS UNE CONTRAINTE MAIS UN CHOIX POLITIQUE À ASSUMER !

Contrairement à ce qui est énoncé doctement par bon nombre de soi-disant experts économistes libéraux, repris en chœur par une grande partie de la classe politique, la revalorisation salariale des agents de la Fonction publique, et en particulier des personnels de l'Éducation Nationale, n'est pas un poids pour les finances publiques, mais bien un choix politique que peu de gouvernements ont osé faire. **Pourtant l'augmentation des salaires des personnels de l'Éducation nationale répond à un triple impératif :**

- ⇒ c'est un investissement incontournable pour redonner une certaine **attractivité à nos métiers** et surmonter la grave crise de recrutement que connaissent actuellement nos professions,
- ⇒ c'est aussi **un outil de sortie de la crise économique**, l'augmentation des salaires permettant de relancer la consommation et l'investissement, ce qui relance l'activité, à l'opposé des pseudo-solutions qui font de l'austérité un dogme indépensable de l'Action publique,
- ⇒ c'est enfin se donner les moyens de développer **un Service public de qualité** : les services publics sont des outils incontournables dans la lutte contre les inégalités de tout ordre, c'est une garantie pour l'accès de tous, quels que soient les revenus, à des services essentiels.

**Pour l'avenir de nos professions et du Service public d'Éducation, le SNES-FSU est déterminé à imposer toutes ces exigences !**